



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°98
Juin 2016



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

De la colère à la honte...

Début mai, l'IUCN a publié un communiqué de presse sur la situation de l'Addax (*Addax nasomaculatus*), dont un extrait est présenté à la fin de cette NAPA. Il est d'une limpide clarté : « *L'addax... est au bord de l'extinction, mis en danger par l'insécurité régionale et les activités liées à l'industrie pétrolière dans le désert du Sahara. C'est ce que révèle un récent relevé qui a trouvé seulement trois individus vivant encore à l'état sauvage* ».

Cette déclaration sans appel n'est pas le fait de quelques illuminés en mal de médiatisation. Elle résulte d'années de surveillance menée par diverses ONGs au Niger et au Tchad, complétées récemment par des relevés aériens utilisant les technologies de renseignement, reconnaissance et surveillance (RRS) les plus avancées, notamment des caméras infrarouges à très haute résolution capables de distinguer les espèces depuis le ciel. Mais aussi des recherches au sol qui n'ont finalement permis de n'observer qu'un petit groupe d'Addax, apeurés.

L'article pointe les raisons principales de cet état de fait : la chasse, pourtant illégale, le braconnage par les forces armées, l'exploration et l'exploitation pétrolière sans contrôle efficace de leur impact. Bref aucune raison valable qui ne puisse être maîtrisée si la volonté de la faire existait.

La NAPA s'était plusieurs fois fait l'écho de ce drame moderne. Dès février 2009, Thomas Rabeil

du Sahara Conservation Fund (SCF - www.saharaconservation.org) s'inquiétait et écrivait dans la NAPA n°16 : « *l'exploitation du pétrole... ne doit pas être synonyme de disparition d'un écosystème unique et*



notamment de ses antilopes au blanc immaculé (les Addax) si bien adaptées aux conditions extrêmes... ». Dans la NAPA n°52, en avril 2012, nous saluons avec lui la création de la Réserve du Termit, au Niger, qui, avec ses 100 000 km² devait répondre aux urgences de la zone : « *avec l'obtention d'un statut de protection légal, la survie de nombreuses espèces en danger d'extinction comme l'Addax, la Gazelle dama, le Guépard saharien ou la Gazelle dorcas... est dorénavant possible* ». Dans la NAPA n°89 en septembre 2015, Thomas nous prévenait cependant : « *pris en étau par des Toubous venus de Libye par l'ouest et le nord et les pétroliers et leur garde rapprochée à l'est, les addax ont soit été chassés, soit ils sont morts d'épuisement. Les plus chanceux ont réussi à fuir probablement vers la frontière tchadienne ou vers le Ténéré, mais il n'existe aucune garantie quant à ces suppositions...* ».

Tout ça pour ça ? Quel désastre.

Je suis en colère parce que tout ce qu'on a fait ou dit, modestement à notre petite échelle, n'a servi à rien. Les évaluations, les études, les communications, les alertes, les formations aussi sans doute (?)... Rien n'y fait. Toujours la même excuse : « on n'a pas les moyens de travailler ». Alors on ne fait rien. Faut-il des moyens pour que les soldats d'une armée régulière, payés et armés

par l'Etat, cessent de massacrer une antilope, pour passer le temps, alors qu'elle est protégée par la loi ? Les compagnies pétrolières qu'on laisse ruiner l'écosystème des Addax n'ont donc pas de moyens à fournir pour protéger ces malheureuses gazelles ?

Au-delà des mots, des engagements, des promesses répétées, il n'y a donc rien à faire ?

A la colère succède la honte. Honte finalement de faire partie du système, celui qui est censé s'assurer que cela n'arrivera plus jamais. Nous ne parlons pas ici d'un malheureux escargot rayé perdu sur un îlot de l'Océan Indien. Ni d'un minuscule crapaud se faufilant désespérément entre les crans démesurés des pneus de tractopelles écorchant le Mont Nimba. Ceux-là meurent dans l'indifférence générale. Aujourd'hui. Nous parlons d'une antilope de plus d'un mètre au garrot que personne ne peut ignorer. Et pourtant, en 2016, vingt-quatre ans après Rio, après bien plus de conférences, de sommets qu'il ne reste d'Addax... le fiasco. Cela nous impose de sacrément réfléchir à la suite non ?



Bien sûr, il va se trouver des pointilleux qui prétendront pendant 10 ans qu'on n'est pas certain de l'extinction et demanderont à compter et recompter, comme il fallut le faire avec le Rhinocéros noir du Nord

Cameroun avant de pouvoir officiellement tourner la page. Personne ne veut ou ne voudra admettre pareil échec. Il y a vingt ans, l'Oryx algazelle avait pourtant disparu de la nature, au même endroit et pour les mêmes raisons.

On ne peut donc même pas dire « qu'on ne savait pas ».

Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco_IUCN
(https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)



Rappel : le MOOC sur la gestion des aires protégées est en ligne... Rejoignez-nous !

Notre **MOOC** (formation à distance) **sur la gestion des AP** est en ligne sur Coursera avec déjà plus de **1500 participants** qui échangent sur le **forum** et sur la page **Facebook** du cours. Il traite de gouvernance et de gestion des aires protégées en Afrique. Des vidéos, des documents à lire, des quiz, des examens en ligne... tout pour apprendre, comprendre et progresser sur ces territoires. Il est **gratuit** et en **accès libre permanent** donc vous pouvez suivre le cours à **votre rythme**.



Vous trouverez le lien **pour vous inscrire** sur **www.papaco.org**, à la **page formation**



OFFRE D'EMPLOI

Directeur du parc national de, Nouabalé-Ndoki au Congo

Bomassa, République du Congo

WCS recherche un directeur pour le parc de Nouabalé-Ndoki au Congo. Nouabalé -Ndoki est le parc le mieux géré parmi les aires protégées du bassin du Congo, avec des milliers d'éléphants de forêt, de gorilles et de chimpanzés, un habitat critique pour la forêt tropicale, de bonnes installations, et un potentiel touristique extraordinaire. La gestion du parc est financée, pour les cinq prochaines années, par l'USAID, le USFWS, la Fondation Trinationale de la Sangha (TNS), et d'autres donateurs privés et publics. Le descriptif de ce poste ainsi que les prérequis peuvent être consultés sur : <https://www.wcs.org/about-us/careers>

Pour postuler, envoyez une copie de votre CV et une lettre de motivation à africaapplications@wcs.org, en copiant apokempner@wcs.org. Indiquez trois personnes de référence. Le recrutement est en cours et la date limite pour postuler est le 20 juin prochain.

Au-delà des éléphants : éléments d'une approche stratégique de l'Union Européenne pour la conservation de la nature en Afrique

Commission européenne - Direction générale de la Coopération internationale et du Développement
1049 Bruxelles - Belgique

PARTIE 2

Directions 1 à 8 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Nb : la présente NAPA présente quelques extraits de la synthèse produite en fin 2015 par la Commission Européenne dans l'optique de proposer sa stratégie pour la conservation de la nature en Afrique. Le document original de synthèse fait 108 pages et devrait être consulté in extenso pour tous les aspects qui ne sont pas exposés ici. Il existe également 4 recueils détaillant les conditions, les défis et les solutions envisagées dans les 4 grandes régions du continent : Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Sud. Cette NAPA présente la seconde partie de la synthèse (solutions) tandis que la précédente NAPA (n°97) traitait du contexte, des priorités et des défis des AP en Afrique.

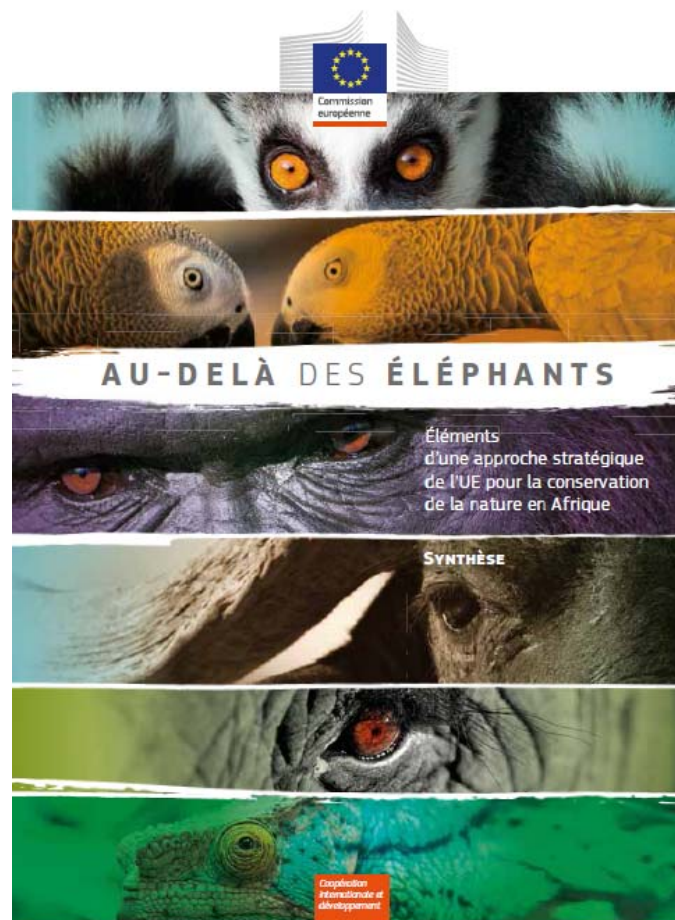
Le document de synthèse est en ligne sur www.papaco.org. Les autres documents peuvent être consultés sur le site B4life de la commission <http://capacity4dev.ec.europa.eu/b4life>

Quelques-unes des solutions envisagées dans le document de l'UE

1 - L'aide *in situ* aux paysages prioritaires de conservation (PPC) et aux sites importants

La conservation *in situ* des plus importants paysages est au cœur de l'approche stratégique proposée. Il s'agit des sites où subsistent les assemblages de faune et de flore les mieux préservés et les plus viables. Il est essentiel d'en sécuriser le patrimoine pour les siècles à venir, et de contrecarrer l'inexorable intensification des menaces. **La justification ici est que le rythme de détérioration de la faune sauvage et des services environnementaux est si rapide qu'il rend impossible, dans bien des cas, les efforts à un niveau plus global pour s'attaquer aux raisons de ce déclin (ex. croissance démographique, faible gouvernance, conflit et indifférence politique).** Une approche internationale collective pour faire face à ces

menaces doit être donc développée en parallèle à cette stratégie locale.



Le niveau d'action varie considérablement d'une région à l'autre. L'approche stratégique priorise des zones vastes, relativement intactes et représentatives, contenant des aires protégées prioritaires ainsi que des espèces emblématiques et assurant la connectivité indispensable aux migrations et à l'adaptation des domaines vitaux des espèces en réponse au changement climatique. Puisque les écosystèmes naturels et les espèces migratrices ignorent les frontières, de nombreux PPC identifiés sont parties intégrantes des aires de conservation transfrontalière (ACT).

Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, les écosystèmes sont tellement fragmentés qu'une approche spécifique est proposée reposant sur quatre principaux écotypes: les déserts, les savanes, les forêts et les zones côtières et mangroves avec des mesures spécifiques permettant de promouvoir une approche paysage.

Le manque d'informations à jour, ainsi que la très forte fragmentation et les menaces pesant sur les habitats naturels et les espèces en Afrique de l'Ouest impliquent des analyses particulières qui seront une composante essentielle du travail de

conservation *in situ*. Les PPC prioritaires sont ceux qui réunissent le maximum des critères listés dans l'encadré (voir document complet). Le processus de sélection des sites a impliqué des consultations avec des organisations de conservation et des personnes travaillant sur le terrain, et un effort particulier a été fourni pour assurer la meilleure correspondance possible avec les processus de priorisation décrits à la section 1.3.1 (voir document complet).

L'approche stratégique proposée reconnaît que même avec une longue liste de paysages à supporter, beaucoup de plus petits sites d'importance ne seront pas pris en considération et qu'elle ne permettra pas de protéger plusieurs espèces menacées. Utilisant les mêmes critères mais avec une attention plus forte sur des espèces ou des habitats spécifiques, plutôt que sur de larges écosystèmes, l'approche stratégique identifie également les aires protégées les plus significatives dans les quatre régions.

La figure ci-après récapitule les différents PPC et les sites individuels retenus pour lesquels une aide est proposée dans chaque région.



Le parc national du Niokolo Koba fait partie des PPC identifiés

Au niveau des sites, les aides fournies seront dictées par les spécificités de chaque région, mais devront inclure au moins ce qui suit:

- *Gestion des aires protégées*

L'aide inclut une planification incluant des investissements en infrastructures et en équipements, l'application de la loi, la surveillance et le renseignement en liaison avec les communautés locales, le monitoring des espèces,

des habitats, des menaces et une évaluation des performances du personnel.

On inclura également une formation professionnelle continue pour le personnel de terrain. Sur les sites où cette approche est appropriée, des partenariats public-privé (PPP) pour la gestion des AP et l'assistance technique des ONG seront encouragés et appuyés.

- *Gestion des paysages pour la conservation*

Cette approche suppose un renforcement des capacités de gestion des parcs pour la planification et la mise en oeuvre de la gestion de la faune sauvage au niveau des paysages, en incluant les zones tampons, les corridors et la réhabilitation des migrations animales. Ceci présuppose un engagement de plusieurs parties prenantes, pas seulement les autorités responsables du parc, pour l'aménagement du territoire. Dans les régions où les paysages sont dominés par les industries extractives (forestières et minières), les opportunités de PPP avec le secteur industriel pour renforcer la protection de la faune sauvage dans les concessions doivent être activement poursuivies. De plus, un aspect essentiel sera de s'assurer que le secteur minier respecte les conventions internationales (comme la Convention sur les sites du patrimoine mondial) et les normes d'«intervention» (comme les recommandations de l'OCDE pour les sociétés multinationales).

- *Gestion biologique des populations en danger de disparition*

Dans certains cas, une espèce peut être en si grand danger qu'elle nécessite des interventions spécifiques pour améliorer ses opportunités de reproduction et la sauver de l'extinction. Les pertes d'opportunité de reproduction ne sont pas aussi faciles à discerner que le braconnage mais il est important de les étudier et de les comprendre (une combinaison de «suivi de sécurité» (anti-braconnage) et de «suivi biologique» a permis d'éviter une catastrophe pour le rhinocéros noir au début des années 90).

- *Gestion des paysages pour les moyens de subsistance*

Cet élément, qui est particulièrement pertinent pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, doit permettre d'établir et de superviser la protection de la faune et des ressources naturelles sur des terres privées et communales. Un aspect important de la conservation sur des terres privées est le retrait de barrières entre les propriétés accompagné d'une gestion commune des terres et des ressources

naturelles. Sur les propriétés communales, une formation poussée concernant plusieurs aspects de la gestion communautaire des ressources naturelles inclura la gouvernance des ressources naturelles, la conservation de la faune sauvage, les conflits homme-faune, les conflits dans l'utilisation des sols, les maladies du bétail, l'écotourisme, la chasse sportive, la gestion administrative et financière, la gestion des collectivités locales, et les questions juridiques. Vu le lien entre croissance démographique et espèces et habitats menacés, une attention particulière sera accordée au renforcement du planning familial dans les PPC.

En Afrique centrale, où il s'est révélé plus difficile de trouver des solutions viables concernant les moyens de subsistance, des schémas pilotes devront être testés en vue de développer une chasse de viande de brousse et une pêche durables. Le développement d'activités REDD+ et la valorisation des services environnementaux seront également encouragés dans les PPC.

• *Gestion des ATC*

Cela suppose de supporter la coopération entre les États et le développement de politiques pour les structures de gestion des ATC. Cette approche va dans le sens des processus plus généraux de renforcement institutionnel et contribue à une meilleure coopération dans la gouvernance des ACT et des autres aires protégées.



• *Amélioration de la sensibilisation et de la communication*

Il s'agit d'encourager une meilleure sensibilisation auprès des communautés en périphérie des sites protégés et le secteur privé ayant un impact sur les

écosystèmes, grâce à des formations, à de l'information, des publications et matériel de communication, des visites dans les sites, etc.

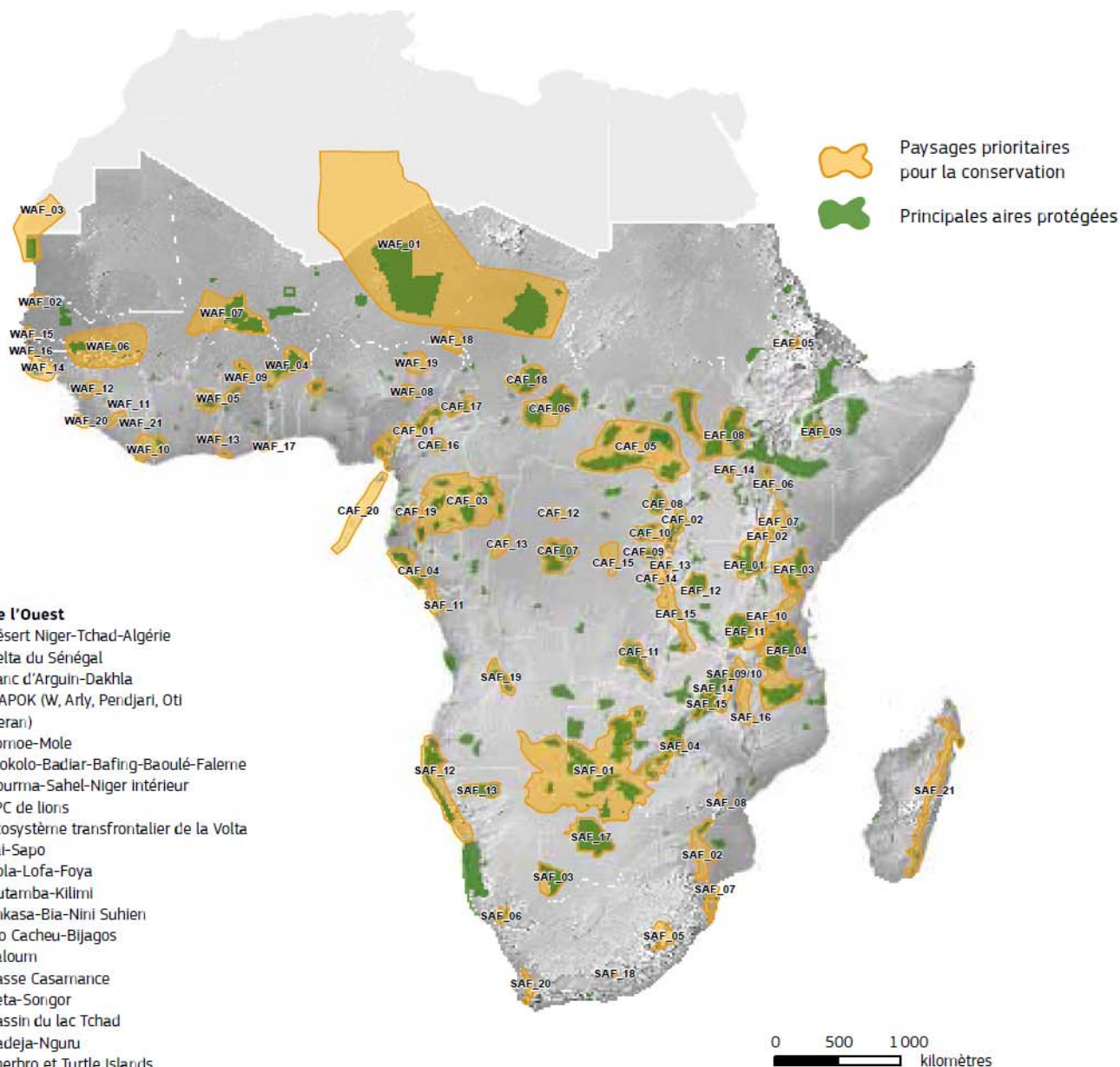


Le Masai Mara est aussi inclus dans un PPC

Au niveau national, le support fourni devrait s'adresser premièrement aux administrations et agences nationales responsables de la gestion de la faune sauvage et de leurs liens avec les institutions intervenant dans les secteurs associés (agriculture, exploitation forestière, exploitation minière, éducation, etc.). Cette approche s'intègre dans le support plus général à fournir en termes de renforcement des institutions, de la cohérence des politiques, de la coordination sectorielle et des processus de réforme. Faciliter la participation de la société civile dans ces processus sera un aspect important d'une bonne gouvernance.

Au niveau régional, l'approche des ACT en Afrique australe, et au-delà, requiert des réformes essentielles au niveau des législations nationales afin de donner aux propriétaires fonciers et aux communautés rurales le droit de gérer les ressources naturelles pour leur bénéfice direct. Cependant, plusieurs années peuvent se passer avant que les réformes ne soient mises en oeuvre au niveau d'un pays. L'approche la plus efficace serait d'apporter l'expertise nécessaire au niveau régional and inter-régional, à travers le NEPAD par exemple. Dans les régions où le concept d'ACT est moins développé, l'appui devra se focaliser sur la construction d'un support politique aux ACT en utilisant les institutions régionales pertinentes (EAC, CEEAC, ECOWAS, COMIFAC, etc.) et sur le développement des nécessaires cadres légaux et réglementaires.

Les paysages prioritaires de conservation et sites importants identifiés dans le document :



Afrique de l'Ouest

- WAF-01 Désert Niger-Tchad-Algérie
- WAF-02 Delta du Sénégal
- WAF-03 Banc d'Arguin-Dakhla
- WAF-04 WAPOK (W, Arly, Perdjari, Oti Monduri-Kerari)
- WAF-05 Cornoe-Mole
- WAF-06 Niokolo-Badiar-Bafing-Baoulé-Falerne
- WAF-07 Gourma-Sahel-Niger Intérieur
- WAF-08 PPC de lions
- WAF-09 Écosystème transfrontalier de la Volta
- WAF-10 Tal-Sapo
- WAF-11 Gola-Lofa-Foya
- WAF-12 Outamba-Kilimi
- WAF-13 Ankasa-Bia-Nini Suhien
- WAF-14 Rio Cacheu-Bijagos
- WAF-15 Saloum
- WAF-16 Basse Casamance
- WAF-17 Keta-Songor
- WAF-18 Bassin du lac Tchad
- WAF-19 Hadeja-Nguru
- WAF-20 Sherbro et Turtle Islands
- WAF-21 Nimba

Afrique centrale

- CAF-01 Cross River-Takamanda-mont Cameroun
- CAF-02 Grand Virunga
- CAF-03 Ensemble TRIDOM-TNS
- CAF-04 Garrba-Myumba-Conkouati
- CAF-05 Garamba-Bili-Uere-Chiriko-Southern
- CAF-06 Manovo-Gounda-St Floris-Barringui
- CAF-07 Saloriga
- CAF-08 Okapi
- CAF-09 Kahuzi-Bihenga
- CAF-10 Maiko-Tayna
- CAF-11 Kundelungu-Upemba
- CAF-12 Lorrako-Yokokala
- CAF-13 Tumba-Ledima
- CAF-14 Itombwe-Kabobo
- CAF-15 Lorrarni
- CAF-16 Mbarn Djereim
- CAF-17 Bouba Ndjida-Benoue
- CAF-18 Zakouma-Siriah
- CAF-19 Monts de Cristal-Altos Nsork
- CAF-20 Picoset Obo

Afrique australe

- SAF-01 Kavango Zambezi
- SAF-02 Grand Limpopo
- SAF-03 Parc national transfrontalier de Kgalagadi
- SAF-04 Zarnbèze inférieur-Mana Pools
- SAF-05 Maloti-Drakensberg
- SAF-06 Ais-Ais-Richtersveld
- SAF-07 Lubombo
- SAF-08 Chiramaniani
- SAF-09 Malawi-Zarnbia
- SAF-10 Luambe-Lukusizi-Kusungu
- SAF-11 Forêt de Maiombe
- SAF-12 Iona-Côte des squelettes
- SAF-13 Etosha Pari
- SAF-14 PN de Luangwa nord
- SAF-14 PN de Luangwa sud
- SAF-16 Lac Malawi
- SAF-17 RG du Kalahari central
- SAF-18 Zèbre de montagne
- SAF-19 Cangandala-Luando
- SAF-20 Région florale du Cap
- SAF-21 Forêts de Madagascar

Afrique de l'Est

- EAF-01 Mara-Serengeti-Ngorongoro
- EAF-02 SPM des lacs de la vallée du Rift-Natron
- EAF-03 Région du Kilimandjaro
- EAF-04 Niassa-Selous
- EAF-05 Monts Simien
- EAF-06 Lac Turkana
- EAF-07 Région du mont Kenya
- EAF-08 Sudd-Badingilu-Borna-Garrbella
- EAF-09 Montagnes de Balé
- EAF-10 Forêts de l'Arc oriental
- EAF-11 Ruaha-Rungwa-Kitulo-Kipengere
- EAF-12 Moyowosi-Kigosi
- EAF-13 Nyungwe-Kibira
- EAF-14 Irratongs-Kidepo
- EAF-15 Lac Tanganyika

2 - Le renforcement des institutions – gestion sectorielle et coordination pour la conservation de la faune sauvage

Le document a mis en évidence la faiblesse généralisée des agences gouvernementales pour la gestion des aires protégées et des ressources naturelles. L'appui *in situ* aux PPC devrait dès lors être accompagné d'un renforcement conséquent de ces institutions, à la fois au niveau régional et national.

Au niveau national

Les programmes supportant au niveau national les réformes sectorielles (tant sur le plan des politiques que sur le plan légal), les restructurations institutionnelles et le renforcement des autorités de gestion (incluant la redéfinition ou définition des systèmes d'aires protégées et la formation) sont des investissements très rentables pour la conservation car toutes les ressources naturelles (qu'elles soient dans des aires protégées ou pas) en bénéficient. Des ressources devront donc être mobilisées pour soutenir les réformes au niveau institutionnel et/ou au niveau des systèmes de gestion des aires protégées sur une base *ad hoc*, si et quand sollicité. Dans certains pays, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, une révision fondamentale des capacités de gestion sera nécessaire et peut prendre plusieurs années. Pour cette raison, les PPP pour la gestion des sites sont un avantage car ils permettent aux sites d'être sécurisés pendant toute la durée de la réforme institutionnelle. De plus les PPP contribuent directement à améliorer la gouvernance dans le secteur de la conservation, avec des retombées positives évidentes pour les structures de gestion. Le renforcement de la coordination entre agences dans les régions, en particulier en Afrique de l'Ouest devrait également être soutenu.

L'amélioration de la formation des personnes employées dans la conservation et les questions associées d'aménagement du territoire et de gouvernance environnementale est également requise à tous les niveaux, y compris les cadres. Dans la plupart des pays d'Afrique, des déficits dans la formation des agents de niveau intermédiaire (conservateurs et officiers supérieurs sur les sites) ont aussi été mis en évidence. Le pourcentage de personnel bénéficiant d'une formation spécialisée en gestion de la faune sauvage varie considérablement d'un pays africain à l'autre. La Tanzanie est particulièrement bien placée avec près de 100 % de son personnel formé, suivie par les pays d'Afrique australe et

d'Afrique de l'Est (ex. Botswana avec 50 %), alors que l'Éthiopie, le Burundi et la RDC ont moins de 5 % de leur personnel qualifié 30. Par ailleurs une aide devrait être fournie pour que les programmes de formation reflètent mieux les approches plus modernes et les systèmes de gouvernance pour la conservation, avec notamment une plus grande participation communautaire.

Ceci est particulièrement pertinent pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Ces approches vont exiger de nouvelles compétences, en particulier pour la planification et la mise en œuvre d'une gestion intersectorielle et participative pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, afin de prendre en compte les questions liées aux moyens de subsistance. Il existe donc des opportunités réelles pour (i) financer les cadres de niveau intermédiaire pour suivre les formations dispensées par les divers instituts de formation à la gestion de la faune sauvage en Afrique: École de faune de Garoua (Cameroun), Collège de gestion de la faune sauvage africaine (Tanzanie), Collège de la faune sauvage d'Afrique australe (Afrique du Sud), Collège de Kitabi pour la conservation et la gestion environnementale (pour la région du rift Albertin au Rwanda, Burundi et RDC), Institut de formation de KWS (Kenya), Institut de formation pour la faune sauvage du Botswana (Botswana), ainsi que nombre d'autres écoles et départements d'universités dans les différentes régions qui offrent des diplômes dans les différents aspects de gestion de la faune mais aussi pour (ii) moderniser les *curricula* afin d'intégrer les approches plus modernes de la gestion de la faune sauvage.



Les MOOCs, comme celui développé par le PAPACO avec l'EPFL – voir www.papaco.org - sur la gestion des AP sont aussi une alternative intéressante pour atteindre plus de gestionnaires sur site

Vu le grand nombre de candidats potentiels (on estime que plus de 5 000 cadres de niveau intermédiaire – conservateurs et conservateurs adjoints – sont nécessaires pour les aires

protégées d'Afrique subsaharienne), les capacités des centres de formation existants devraient être augmentées, avec la création de nouvelles structures et un plus grand nombre de bourses disponibles pour répondre à la demande accrue. Un plus fort accent sur la formation hors campus dans le cadre des programmes d'étude offerts par les collèges est considéré comme important. Renforcer les liens avec les universités (tant sur le continent qu'à l'extérieur le cas échéant) permettra aux collèges de se concentrer sur une formation pratique spécifique, en s'appuyant sur les plus grandes structures pour le niveau d'étude et la validation des diplômes, et tout en offrant aux diplômés des collèges plus d'opportunités pour poursuivre leurs études.

À court et moyen terme, le défi va consister à ce que les agents formés regagnent leurs instituts et ne soient pas attirés par de meilleures opportunités de carrière dans le secteur privé ou auprès d'ONG. La seule façon d'éviter ce problème sera d'aider les agences en charge de la gestion des AP à se structurer et se réformer afin de fournir des opportunités de carrières attractives et stables. Si la formation peut être délivrée de manière modulable et continue, le fait d'acquérir une expertise spécifique et un niveau de compétences élevé peut servir de motivation pour la gestion d'une carrière.

La plus grande partie de la formation de base des gardes est actuellement délivrée sur le terrain par les formateurs des organisations partenaires et cela devrait se poursuivre comme un élément important de l'aide de l'UE. Les sites spécifiques particulièrement adaptés pour la formation de terrain en termes d'écosystèmes et d'installations et équipement devraient être identifiés et développés. Avec l'augmentation du nombre de réseaux criminels organisés, les techniques paramilitaires et les opérations de renseignement deviennent des composantes essentielles des formations à dispenser.

Au niveau régional

Si on considère l'importance de l'approche paysage et des ACT pour la conservation des écosystèmes africains, il est évident que des efforts concertés au niveau régional sont nécessaires pour poursuivre le développement du concept et assurer la nécessaire planification régionale ainsi que la mise en place des structures de gestion. Alors que le concept de l'ACT est fermement ancré dans l'approche de conservation en Afrique australe, l'intérêt politique et le support demeure bien plus

faible dans les trois autres régions. En Afrique de l'Est, la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), son secrétariat ainsi que le protocole sur la gestion des ressources naturelles représentent une plateforme solide à laquelle les ACT pourraient être ancrés, mais une impulsion plus grande pourrait être donnée par la préparation d'un plan spécifique pour le développement des ACT dans la région qui pourrait être approuvé par l'EAC. Cela pourrait être calqué sur les instruments et les institutions développés par la SADC pour les ACT. Une approche similaire pourrait être adoptée pour les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.



La RDC, membre de la SADC (comme de la CEEAC) est bien placée pour bénéficier du leadership et de l'expérience de l'Afrique australe dans ce domaine. Pour l'Afrique de l'Ouest, il est proposé de soutenir la création d'un groupe de travail pour le support et la coordination institutionnelle sous l'égide de l'UEMOA. Ce groupe de travail, soutenu par le bureau régional de l'UICN, serait en charge de la formation pour le suivi écologique et la planification, la communication, la recherche et la gestion-gouvernance.

3 - Combattre les menaces indirectes à la conservation

Faisant le lien entre les menaces directes et les vecteurs de menaces, deux vecteurs importants de perte d'habitats sont:

- l'expansion de l'agriculture de subsistance (avec la perte correspondante d'arbres dans le paysage) au moins partiellement due à l'expansion des populations ;
- le développement de l'agriculture commerciale et des infrastructures énergétiques, y compris les barrages hydroélectriques, qui est le résultat des politiques nationales – de développement,

d'aménagement du territoire, d'investissements étrangers – ainsi que des marchés internationaux pour les biens et services fournis par ces développements.

Pour faire face à ces menaces, une stratégie coordonnée de la conservation africaine doit tout d'abord suivre une approche inclusive, en travaillant avec les nations africaines pour s'assurer que les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté, les politiques agricoles et forestières, l'aménagement du territoire et la gestion et développement des ressources (dont les politiques relatives aux investissements par des sociétés ou des pays étrangers) reconnaissent les besoins écologiques et sont accompagnées par des stratégies, politiques et des objectifs de conservation de la nature. Cet effort doit soutenir les activités existantes pour intégrer la conservation de la biodiversité dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique. De même, il est essentiel de s'assurer que les interventions européennes en Afrique sont compatibles avec les objectifs de conservation de la nature.



L'Europe devrait également s'assurer que les sociétés européennes opèrent en suivant les mêmes normes environnementales en Afrique que celles qu'elles sont dans l'obligation de suivre en Europe. L'UE devrait également collaborer avec les autres investisseurs principaux en Afrique, comme la Chine, l'Inde et les pays du Golfe, pour mettre en place des dispositifs de protection environnementale communs, pour une homogénéisation de l'aide au développement et des investissements financiers.

4 - Le trafic de la faune sauvage: le démantèlement des réseaux criminels contre la faune sauvage et l'inversion de la demande pour les produits naturels illégaux

Il est évident qu'infléchir le commerce illégal des produits de la faune sauvage, que ce soit l'ivoire, les primates ou les perroquets, supposera le recours aux mêmes procédures de prévention et

d'investigation et mobilisera les mêmes structures en charge de l'application des lois. Toute action permettant de renforcer les capacités des mécanismes de contrôle de la faune bénéficiera à de nombreuses espèces et devrait constituer un investissement rentable.

Avec tant à faire, et avec tant d'acteurs désireux de s'impliquer, ces recommandations s'obligent à des objectifs réalistes proposant une sélection d'interventions qui auront le potentiel de générer un très bon retour sur investissement en termes d'impact final. Le sort de deux des espèces les plus emblématiques d'Afrique, l'éléphant et le rhinocéros, a concentré l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur du commerce illégal de la faune sauvage et les implications qu'il peut avoir sur la gouvernance et la sécurité nationale (puisque des groupes rebelles en Afrique sont largement impliqués). S'il y a un certain nombre de mesures spécifiques à chacune des deux espèces phares, il y en a d'autres tout aussi pertinentes pour le commerce de la faune en général, sachant que ce qui fonctionne pour les rhinocéros et les éléphants sera probablement aussi bénéfique pour les autres espèces concernées par le commerce illégal.

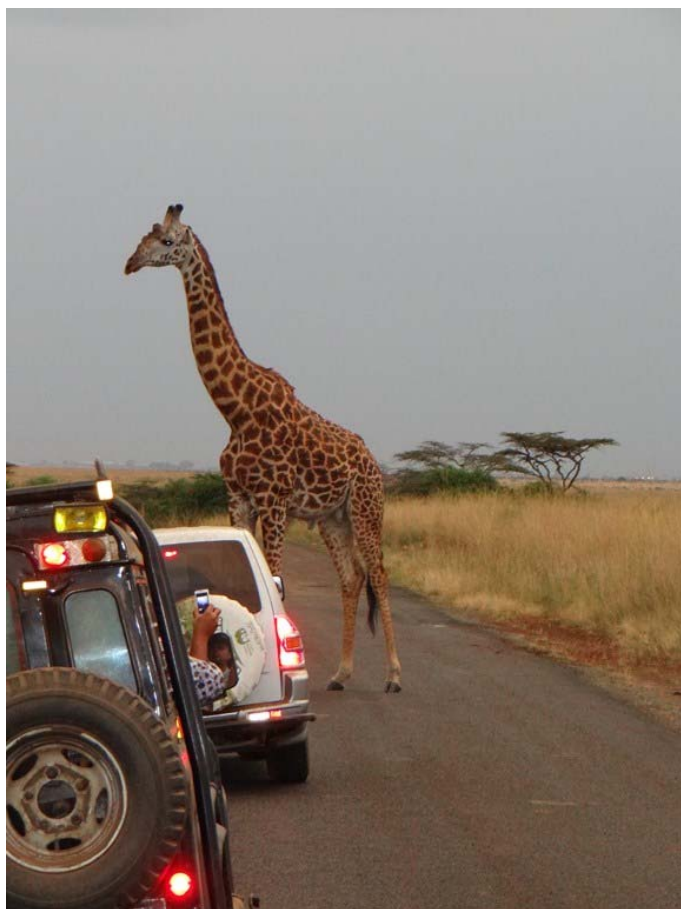
Il convient de souligner que des stratégies pour contrer le trafic et réduire la demande ont été développées par diverses organisations internationales, notamment par l'intermédiaire du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) qui réunit les principales agences internationales impliquées dans cette cause (CITES, Interpol, UNODC, OMD et la banque mondiale). L'UNODC a d'ailleurs développé son propre programme de lutte contre le crime contre la faune et les ressources naturelles. Ces initiatives en cours sont particulièrement pertinentes au regard de l'approche stratégique développée par l'UE dans ce document.

Quatre approches stratégiques doivent être poursuivies simultanément au niveau international, régional et national. Il s'agit de :

- **Renforcer les politiques et les cadres juridiques** – pour faire du trafic de la faune sauvage un crime avec des sanctions adaptées et dissuasives.
- **Stopper le massacre** – en renforçant l'anti-braconnage, le suivi de l'application des lois, les PPP et le développement communautaire.
- **Stopper le trafic** – avec une coordination internationale de la lutte contre le trafic de faune,

des agences travaillant en réseaux au niveau national et régional, des réseaux d'application de la législation sur la faune, des systèmes de gestion de l'information et de suivi, des outils spécialisés tels que des programmes de contrôle de containers, la surveillance des expéditions, le contrôle des flux financiers, et des analyses scientifiques pour déterminer la région d'origine des produits de la faune.

- **Stopper la demande** – éduquer et influencer les consommateurs, développer des alternatives, détruire les stocks, appliquer des moratoires, implication de la diplomatie et du lobbying.



5 - L'amélioration de la sensibilisation et de la communication

Il y a un réel besoin de développer une politique de conservation qui corresponde à la société africaine plutôt que d'en imposer une hors du contexte culturel du continent. Une manière d'atteindre cet objectif est de fournir des données exactes et régulièrement mises à jour sur les questions de conservation, en couvrant la gestion des ressources naturelles, la biodiversité, les traditions culturelles africaines liées à cet héritage naturel, l'écotourisme, les aires protégées et l'approche de conservation transfrontalière.

L'amélioration de la sensibilisation et la communication seront intégrées aux efforts de conservation *in situ*. Dans la présente section, ce sont les besoins de communication au niveau régional et national qui sont traités. De manière globale, l'UE doit chercher à donner une plus grande valeur ajoutée aux activités en cours qui ont fait la démonstration de leur efficacité dans ce domaine. Il est recommandé que l'UE renouvelle son appui aux travaux importants menés par le Groupe des spécialistes des éléphants d'Afrique (GSEAf) et le Groupe de spécialistes des rhinocéros d'Afrique (GSRAf) qui ont pendant des années, avec des budgets limités, fourni des services et résultats largement salués en termes de i) coordination générale; ii) assistance technique et conseil fourni à la CITES, aux gestionnaires des pays hébergeant des populations d'éléphants, aux bailleurs, ainsi qu'au grand public et à toute partie intéressée; iii) gestion et mise à jour de la base de données et publication régulière des informations ainsi que de la revue *Pachyderm*. Le précédent soutien financier de l'UE au GSEAf afficha d'excellents résultats et son évaluation a montré la qualité des produits fournis par rapport aux objectifs. Il est dès lors recommandé que l'UE apporte un appui conséquent non seulement au GSEAf et au GSRAf mais également aux autres groupes spécialistes de l'UICN qui interviennent dans le cadre de leurs attributions en Afrique. Un programme conséquent devrait être négocié avec la Commission de la sauvegarde des espèces (SSC) de l'UICN.

Les autres activités régionales et internationales de communication et de sensibilisation doivent être facilitées. L'approche réseau peut être particulièrement adaptée et efficace. Elle est spécifiquement développée pour la conservation de la faune sauvage en Afrique australe, incluant des réseaux tels que le CAPE, le partenariat pour la conservation de la région floristique du Cap, ou NACSO, l'association namibienne des organisations supportant la gestion communautaire des ressources naturelles.

6 - Le financement nécessaire

Il n'est pas aisé de fournir un montant précis du niveau de financement nécessaire pour avoir un impact significatif sur la conservation de la biodiversité à grande échelle. Des tentatives d'estimation précédentes montrent que les besoins sont substantiels et bien supérieurs à ce qui est actuellement mobilisé. Dans la période 1980-1984, Leader-Williams et Albon ont montré qu'un montant annuel minimum de 230 dollars américains (USD)

par km² était nécessaire dans les aires protégées pour éviter le braconnage et un déclin des populations de rhinocéros, et un montant minimum de 215 USD/km² pour les populations d'éléphants. En monnaie constante, cela représente à l'heure de la rédaction de ce document un montant de 529 USD/km² (425 EUR/km²) pour le rhinocéros. Les 70 PPC retenues dans ce document couvrent approximativement 2,5 millions de km², dont la moitié en aires protégées; ainsi le montant minimum requis pour protéger ces parcs serait approximativement de l'ordre de **531 millions d'euros par an**.

Martin (2003) a utilisé l'information des parcs nationaux du Zimbabwe en 1997 pour mettre en évidence que les besoins en protection et gestion des petites aires protégées requièrent des financements au km² supérieurs à ceux des aires de plus grande taille. Par exemple, 1 000 km² nécessitent 0,3 million d'USD par an en coûts de fonctionnement, 1,07 million d'USD par an pour 10 000 km² et 6,6 millions d'USD par an pour 100 000 km² (les coûts de fonctionnement couvrent les salaires, les indemnités de terrain, l'équipement, le carburant pour le transport, l'entretien ainsi que des montants pour les cadres sur le terrain et pour les équipes de chercheurs).

Les 70 PPC identifiées dans le présent document couvrent approximativement 2,5 millions de km² et regroupent environ 300 aires protégées. Considérant que les AP représentent seulement 50 % de leur superficie, leur superficie moyenne est estimée à 4 200 km². En utilisant la méthode de Martin, en monnaie constante, le coût de fonctionnement pour une AP de 4 200 km² est de 136 EUR/km², soit pour 300 AP de même taille, un total de 171 millions d'euros par an. Si toutes les aires protégées devaient reconstruire la totalité de leurs infrastructures sur une période de 10 ans, un montant additionnel pour investissement de 1 080 millions d'euros, ou de 108 millions d'euros par an, serait nécessaire **portant le budget total, pour fonctionnement et investissement, à 279 millions d'euros par an**.

En 2004, Blom a calculé que les besoins des aires protégées (coûts d'investissement et de fonctionnement) pour le bassin du Congo et le delta du Niger étaient de l'ordre de 1,3 milliard de dollars américains pour 10 ans, soit 130 millions de dollars américains (104 millions d'euros) par an pour une superficie équivalente à la région d'Afrique centrale. Une extrapolation de ce résultat

à toute l'Afrique subsaharienne donne un montant estimé total de **416 millions d'euros par an**.

Une synthèse de ces trois méthodes de calcul permet d'estimer les besoins pour le réseau de PPC entre **279 et 531 millions d'euros par an** pour une gestion efficace (valeur 2015), partant du principe que les interventions seraient limitées à une gestion conventionnelle des aires protégées et aux techniques d'application de la loi. Les programmes de gestion communautaires en dehors des AP devraient augmenter cette estimation de coûts d'au moins 50 %, ce qui monte la fourchette à 418-796 millions d'euros.



En adoptant une valeur médiane de 607 millions d'euros par an, on obtient **un montant estimé de 6 milliards d'euros qui serait nécessaire pour une période de dix ans**. Si l'on considère le niveau de dépenses actuel des AP, on constate qu'il est considérablement en deçà de ce qui est nécessaire. En 2002, Cummings estimait que les pays d'Afrique australe (à l'exception du KwaZulu-Natal) allouaient moins de 50 USD par km² et par an à leurs aires protégées, ce qui ne représente pas plus de 25 % des dépenses estimées nécessaires par Martin (2003) si on se base sur son estimation d'environ 194 EUR par km² et par an comme besoin total (136 EUR/km² pour les coûts de fonctionnement et approximativement 58 EUR/km² pour les investissements, avec un réinvestissement complet dans les infrastructures tous les dix ans).

En 2005, *BirdLife International* rapportait qu'environ 300 millions d'USD étaient dépensés chaque année pour à peu près 1 250 aires protégées (couvrant approximativement 9 % du continent), ce qui était considérablement inférieur aux 800 millions de dollars par an considérés nécessaires

pour un système de gestion efficace des aires protégées.

Tout en reconnaissant le caractère approximatif de ces estimations et les différences significatives dans les coûts en fonction des régions, pays et types d'habitats, ces chiffres montrent cependant que les financements nécessaires pour l'approche stratégique proposée se concentrant sur 70 PPC devraient se situer **au moins entre 400 et 500 millions d'euros par an**. À un tel niveau, les apports de l'UE auraient un impact majeur sur les sites et les espèces les plus significatifs du continent, plus que doublant les investissements pour la conservation dans les aires protégées, tout en n'atteignant que 60 % de l'estimation des besoins pour conserver un système d'aires protégées au niveau du continent.



Le Groupe de haut niveau de la CBD a récemment estimé les coûts d'implémentation du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Un premier rapport en anglais publié en 2012 intitulé «*Resourcing the Aichi biodiversity targets, a first assessment of the resources required for implementing the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020*» évalue une dépense annuelle moyenne entre 9 200 et 85 000 millions de dollars américains pour les aires protégées (objectif 11) pour la période 2013- 2020. Cependant, les politiques concernant les aires protégées ne sont pas les seules à financer. Une évaluation globale des coûts pour atteindre les objectifs de biodiversité d'Aichi en 2020 a estimé qu'entre 150 milliards et 440 milliards de dollars seraient nécessaires. Un deuxième rapport publié en 2014 fournit des arguments complémentaires pour la mobilisation des ressources.

La part de l'Afrique dans ces montants n'est pas spécifiée dans ces rapports, mais on peut supposer qu'elle est importante...

Plus d'info sur www.papaco.org



Le sort de l'Addax bientôt scellé ? Communiqué de presse UICN – 4 mai 2016



L'addax, une espèce nomade d'antilope adaptée à la vie dans les milieux désertiques est au bord de l'extinction, mise en danger par l'insécurité régionale et les activités liées à l'industrie pétrolière dans le désert du

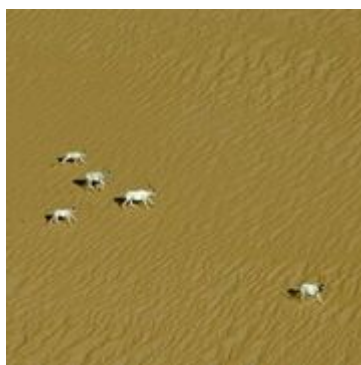
Sahara. C'est ce que révèle un récent relevé qui a trouvé seulement trois individus vivant encore à l'état sauvage.

Ce relevé approfondi, mené en mars dernier dans les principales zones d'habitat de l'addax, n'a pu identifier que trois antilopes, selon les experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dont deux organisations membres travaillent dans la région : le Sahara Conservation Fund (SCF) et l'ONG Noé. Un constat partagé par la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

Au Niger, la législation nationale protège pleinement l'addax. Autrement dit, la chasse ou la capture des addax vivantes pour quelque raison que ce soit, sont formellement interdites. L'espèce est également protégée par la CMS, l'habitat historique de l'addax s'étendant jusqu'au Tchad voisin. Pourtant, l'addax a profondément souffert des répercussions liées aux installations pétrolières exploitées par la compagnie China National Petroleum Corporation (CNPC) au Niger et de l'intrusion sur son territoire de camions et de bulldozers. Les militaires affectés à la protection de l'industrie pétrolière ont en outre considérablement contribué à accroître la pratique du braconnage dans le dernier refuge de l'addax, la réserve naturelle nationale de Termit et Tin-Toumma, qui est aussi la plus grande zone protégée du continent africain, dans le Niger oriental.

Les mesures proposées par les experts des groupes de protection de la nature sont les suivantes : protéger les dernières antilopes ; empêcher les soldats de braconner et coopérer avec la CNPC pour prévenir l'extinction de l'addax ;

et enfin renforcer la population existante en introduisant des individus élevés en captivité.



L'intensification du braconnage s'inscrit dans un contexte d'insécurité grandissante dans la région. En 2011, l'effondrement de la Libye a entraîné un exode des milices armées et équipées de 4x4 dans les pays voisins et

dans des régions abritant une faune sauvage importante. La situation a entraîné d'autres insurrections au Mali et dans le nord du Nigeria, ajoutant encore à l'instabilité régionale. Les habitats de l'addax, qui étaient auparavant reculés, sont devenus un carrefour important du commerce illégal des animaux sauvages, des armes, de la drogue et du trafic de migrants.

La situation de l'addax s'est nettement détériorée depuis 2010. À l'époque, une première série de relevés avait estimé la population à 200 animaux. Depuis, les défenseurs de l'environnement ont conçu un plan d'action en trois volets pour stabiliser la situation en localisant les derniers addax et en évaluant leur état. Le plan a pour objectif de renforcer les efforts actuels visant à développer le pouvoir du service nigérien dédié à la faune sauvage et à gérer la réserve de Termit et Tin Toumma en étroite collaboration avec la population locale. La troisième partie du plan est de dialoguer avec les autorités nigériennes et les entreprises chinoises afin de lutter contre le braconnage et réduire l'impact des activités pétrolières, notamment sur l'habitat principal de l'Addax

Plus d'info sur

<http://www.iucn.org/?22719/saharan-addax-antelope-faces-imminent-extinction>

A lire sur jeuneafrique.com



Internet : la conservation des espèces peut aussi s'apprendre grâce aux MOOC

Les étudiants en sciences de l'environnement ont tout intérêt à aimer les acronymes : MOOC, COS, ECTS... Ces derniers peuvent représenter un formidable potentiel pour leur avenir. Les

MOOC, cours ouverts à tous et en ligne (Massive Open Online Course), sont certainement déjà connus des étudiants. Encore que les Africains qui s'y adonnent restent rares. Ils représentent moins de 5 % des utilisateurs de la plus grosse plateforme mondiale, Coursera. Cela n'est finalement que le reflet d'une triste réalité : le taux d'accès à l'enseignement supérieur en Afrique est inférieur à 10 %, contre 75 % en Europe.

Ces cours en ligne permettent pourtant d'accéder aux meilleures ressources – comme aux pires certainement, tout est affaire de sélection – et plusieurs milliers d'entre eux sont désormais disponibles sur internet. Proposés notamment par les plus grandes universités, ils parlent de tout et de rien, mais aussi de nature, de conservation des espèces ou de développement durable.

Grâce à eux, chacun a enfin les mêmes chances d'accès à une formation, même auprès d'établissement jusqu'ici hors de portée du fait de leur coût et de la rareté des places...

La suite à lire dans « Jeune Afrique » : <http://www.jeuneafrique.com/322599/societe/conservation-especes-sapprendre-internet/>

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme PAPACO
Chargée de programme PAPACO

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN